



PARTICIPATION CITOYENNE

les clefs pour réussir



Présentation

Loin d'être une simple formule, la participation citoyenne s'inscrit comme un véritable mode de gouvernance qui se développe dans les collectivités urbaines comme rurales. Implication des habitants, renforcement de l'acceptabilité des projets, instauration d'un climat de confiance, aide à la prise de décisions... Les atouts de la participation citoyenne sont nombreux. Mais encore faut-il savoir sortir du dogme pour mettre en place une participation citoyenne réellement utile, guidée par la recherche du consensus local au service de l'intérêt général. Cette formation présente aux élus locaux les clefs pour réussir leurs projets en ce sens.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Mesurer les enjeux de la participation citoyenne dans la politique locale
2. Connaître le cadre juridique et les outils de la démocratie locale
3. Savoir mettre à profit la participation citoyenne pour l'acceptabilité des projets
4. Partager des expériences et découvrir des bonnes pratiques inspirantes
5. Concevoir une politique de participation citoyenne adaptée à son territoire, ses acteurs et ses projets

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des spécificités de l'équipe municipale et de ses projets, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation assurée en distanciel, supports pédagogiques diffusés via une plateforme dédiée.

Intervenants



Julien GOUPIL

Consultant, enseignant, conférencier sur les thèmes de l'éducation à la citoyenneté, de la participation citoyenne et de l'engagement citoyen depuis plus de 15 ans. Convaincu de la nécessité de reconstruire une citoyenneté inclusive, responsabilisante et surtout heureuse, il a fondé en 2014 l'association nationale d'intérêt général Empreintes Citoyennes pour soutenir et valoriser les démarches citoyennes et la gouvernance des organisations.



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le guide de l'autorité parentale, Les troubles du voisinage, La justice de proximité, Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain. Il dirige Edile, institut de formation agréé pour la formation des élus locaux.

Organisation et financement

- Prérequis : être élu(e) local(e)
- Durée : 3 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Modalité d'évaluation : sommative
- Modalités d'accès : inscription au moins 15 jours avant la session *via* moncompteformation.gouv.fr
- Coût : 240 euros TTC par participant. Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0211) ou par la collectivité.



Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTIONS DE FORMATION